



L'assurance-vie et le code des assurances

Actualité législative publié le **22/08/2022**, vu **671 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

L'assurance-vie et le code des assurances : l'article L132-13

Code des assurances, dila, légifrance :

Article L132-13

Version en vigueur depuis le 17 juillet 1992

[Modifié par Loi n°92-665 du 16 juillet 1992 - art. 21 \(\) JORF 17 juillet 1992](#)

[Modifié par Loi n°92-665 du 16 juillet 1992 - art. 24 \(\) JORF 17 juillet 1992](#)

[Modifié par Loi n°81-5 du 7 janvier 1981 - art. 9 \(\) JORF 8 janvier 1981 rectificatif JORF 8 février 1981](#)

Le capital ou la rente payables au décès du contractant à un bénéficiaire déterminé ne sont soumis ni aux règles du rapport à succession, ni à celles de la réduction pour atteinte à la réserve des héritiers du contractant.

Ces règles ne s'appliquent pas non plus aux sommes versées par le contractant à titre de primes, à moins que celles-ci n'aient été manifestement exagérées eu égard à ses facultés.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006793016/

DE PLUS :

<https://www.actu-juridique.fr/civil/assurance-vie-vers-des-criteres-legaux-de-la-requalification-en-liberalite/>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/quand-assurance-rentre-dans-actif-17105.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/assurance-hors-succession-toujours-9950.htm>

<https://www.droit-patrimoine.fr/rubriques/actualites/pour-une-reecriture-de-larticle-l-132-13-du-code-des-assurances-542689.php>

FORUM :

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/assurance-testament_153383_1.htm

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/succession-dette-sociale_153907_1.htm

CONNEXE :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/lasseur-na-pas-a-prendre-linitiative-de-communiquer-au-notaire-lexistence-de-contrats-dassurance-vie/>

ENFIN :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/assurance-principe-moyen-pour-eviter-31125.htm>